

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.09.063.B

**Travaux du pôle  
d'échanges  
multimodal de la gare  
d'Angoulême sur le  
parvis Est- Lot n°5 -  
avenant 1**

**LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 septembre 2020**

**Secrétaire de séance** : Eric BIOJOUT

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.09.063.B**

Rapporteur : **Monsieur GERARDI**

**TRAVAUX DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE D'ANGOULEME SUR LE PARVIS EST- LOT N°5 - AVENANT 1**

Par délibération n°257 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) GrandAngoulême Mobilité Aménagement (GAMA), conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPL GAMA est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par délibération n°31 B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a autorisé la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement à signer les marchés avec les entreprises désignées attributaires des marchés de travaux par la commission d'appel d'offres, qui a une compétence décisionnelle en la matière.

La commission d'appel d'offres du 12 mars 2015 a décidé d'attribuer le lot n°5 « Revêtement spécifique voie bus » à la société AXIMUM, ayant son siège à Villenave d'Ornon (33140). Il s'agit d'un marché à bons de commande sans engagement minimum ni maximum.

Il convient aujourd'hui de passer un avenant n°1 afin de transférer ce marché à GrandAngoulême suite à la résiliation du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le marché a été notifié le 31/03/2015 pour une durée de 9 mois.

A ce jour, la somme de 81 665,60 € HT soit 97 998,72 € TTC a déjà été réglée au titulaire du marché, à la société AXIMUM par la SPL GAMA.

Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au marché pour les travaux du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême sur le parvis Est - Lot n°5 « Revêtement spécifique voie bus », ayant pour objet le transfert du marché à GrandAngoulême.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou M. Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer l'avenant 1.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>30 septembre 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>30 septembre 2020</b>